

Comité régional des professionnels du bâtiment

Nantes, le 17 juin 2022

ORDRE DU JOUR

09h30-09h45	Actualité Manuelle SEIGNEUR, DREAL
09h45-10h30	Point de conjoncture et Tour de table Pierre-Yves LE FOLL, CERC
10h30-11h00	La maîtrise d'usage - comment remettre l'usager au cœur du bâti François LEMASSON, Agence Noun
11h00-11h30	Le bilan de la réforme du RGE Eric GASCOGNE, QUALIBAT
11h30-12h00	L'observatoire de la déconstruction pour le réemploi Pierre-Yves LE FOLL, CERC

Actualité

Manuelle SEIGNEUR, DREAL

RE 2020 – Ventilation

Le Protocole ventilation RE 2020 : Vérification, mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel neuf est en ligne !

Il précise les modalités de réalisation de la vérification et des mesures du dispositif de ventilation, ainsi que les exigences pour assurer la conformité du système de ventilation à la RE2020.

Le **Club Ventilation** impulsé par le Ministère de la Transition écologique a désormais une plateforme numérique de partage.

<https://www.batiment-ventilation.fr/accueil>



RE 2020 – Tertiaire

Arrêté du 6 avril 2022 modifiant les arrêtés pris en application des articles R. 122-22 à R. 122-25 et R. 172-1 à R. 172-9 du code de la construction et de l'habitation

→ exigences de moyens pour les bureaux et les bâtiments de l'enseignement pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022

3ème saison des Webinaires DREAL-CEREMA-NOVABUILD à venir sur ce sujet en octobre 2022.

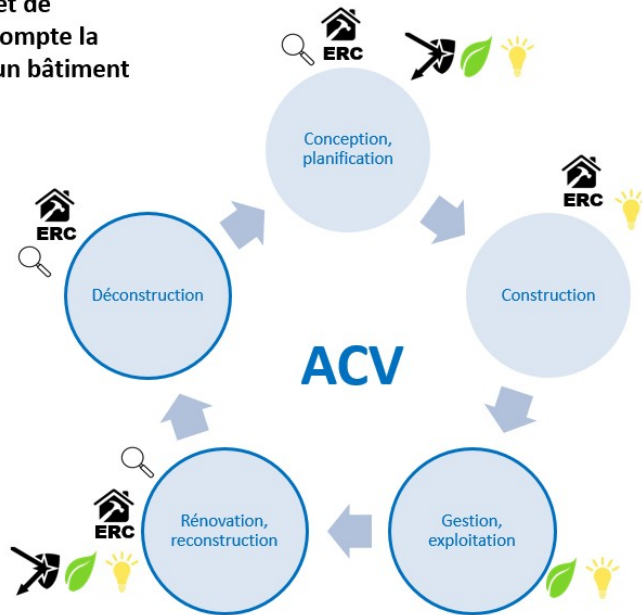
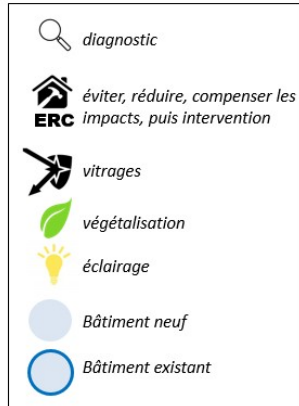
Pour rappel, les supports des éditions précédentes sont à disposition sur le site internet de la DREAL :

<https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-reglementation-environnement-ale-re2020-r2206.html>



Bâtiment & Biodiversité

Exemple de thématiques et de moments où prendre en compte la biodiversité dans l'ACV d'un bâtiment



La DREAL pilote un GT composé :

- LPO
- OFB
- CEREMA

Travaux en cours :

- recensement des besoins d'outils de communication pour accompagner la prise en compte de la biodiversité

Cellules départementales de crise du BTP

- Loire-Atlantique : 31 mars et 20 mai ;
- Sarthe : 1er avril ;
- Vendée : 5 avril ;
- Maine et Loire : 7 avril ;
- Mayenne : 15 avril.

Constats partagés de réelles difficultés sur le secteur du bâtiment liées

- à la hausse du prix de l'énergie, des coûts des matières premières
- à la faible disponibilité des matériaux et produits de construction.

Aucune amélioration n'est entrevue à court terme.

Les services de l'État continuent de sensibiliser les collectivités et donneurs d'ordres publics aux questions de :

- de pénalités de retard à ne pas appliquer lorsque ce dernier est justifié par la prolongation d'un délai de livraison de la part d'un fournisseur à cause de la crise ;
- à la théorie de l'imprévision à tous les contrats qui ne prévoyaient pas explicitement une clause de révision des prix.

Point de conjoncture et Tour de table

Pierre-Yves LE FOLL, CERC